



**FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
Email : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Comité Technique Ministériel du 9 juillet 2021

Déclaration CGT

Madame la secrétaire générale,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Tout d'abord, permettez-nous de dire notre satisfaction de voir ce Comité Technique réuni dans sa forme habituelle. L'utilisation de la visioconférence, encore partielle dans ce CTM ne doit pas devenir un mode de fonctionnement alternatif (hors restrictions de déplacements qui nous seraient de nouveau imposées), et nous vous demandons de veiller à ce que les prochains comités techniques que vous convoquerez ne permettent pas ces modalités de participation « à la carte ».

Vous sollicitez l'avis des organisations syndicales représentatives des personnels sur un certain nombre de points, notamment sur la cartographie des CSA, CAP et CCP. Nous ferons le moment venu une déclaration liminaire spécifique sur ce point et nous jugerons, au regard des modifications que vous accepterez d'apporter aux différents arrêtés pour lesquels nous avons déposés des amendements, comme d'autres organisations syndicales, nous jugerons si vous tenez compte de notre avis ou bien si vous vous acquittez d'une obligation purement formelle de passage de ces textes en CTM.

Pour laisser du temps à nos travaux, nous limiterons notre intervention à deux points pour lesquels vous ne nous avez pas demandé notre avis.

1° Le premier point concernera le projet de loi initialement appelé 3D, puis rebaptisé 4D, aujourd'hui connu sous le nom de 3DS. Vous pourrez utiliser tous les stratagèmes possibles, et faire preuve de toute la pédagogie, ni vous ni la ministre de la cohésion des territoires que vous représentez ici ne parviendrez à nous convaincre que notre ministère a encore un avenir entre vos mains. Plus personne ne vous croit. Ni nous, ni les agents que nous représentons.

Le Conseil d'Etat vous enjoint par une décision du 1^{er} juillet dernier de prendre toutes les mesures utiles avant le mois de mars 2022, permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national.

Pensez-vous sincèrement que poursuivre le démantèlement des services des ministères en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires est la bonne méthode pour atteindre ces objectifs ?

Bien au contraire, la CGT considère que l'heure est au renforcement des services publics de la transition écologique. Et l'une des mesures utiles pour respecter la décision du Conseil d'Etat, devrait être que le Projet de Loi de Finances 2022 (en préparation avec Bercy et débattu dès la rentrée) tienne compte de cette obligation de renforcement. Nous vous suggérons deux pistes :

- 1 - mettre fin aux suppressions d'emplois du pôle ministériel Ecologie, Cohésion des territoires, Logement, Mer, Transports, ainsi qu'à l'Office National des Forêts.
- 2 - réarmer nos services et établissements publics avec des emplois adaptés aux besoins et combler l'écart missions/moyens... avec 4 000 postes dès 2022 et autant dans les 4 années suivantes. Que ce soit l'administration centrale, les DREAL et DDT, les DIR, les établissements publics, tous les services sont à bout de souffle. Les politiques de réduction des GES, de préservation de la biodiversité, de prévention des risques technologiques, naturels, de réduction des pollutions, de planification des mobilités durables, d'accès au logement et de leur réhabilitation...sont aujourd'hui affaiblies par 10 ans d'austérité et de restructurations.

Nos services déjà exsangues, subissent la suppression de 1 000 postes en 2021. La loi 3D-S, et la poursuite des baisses d'effectifs dans nos ministères et des restructurations vont à l'encontre de la décision du Conseil d'État du 1er Juillet 2021.

Toutes ces politiques que les agents mènent avec un grand professionnalisme, ont un besoin urgent en renforts humains de personnel formé. La masse salariale du pôle ministériel de l'écologie, est de l'ordre de 5 % de son budget. Recruter 4 000 postes ne la porterait qu'à environ 5,5 % en 2022. Nous estimons les besoins sur 5 ans à 20 000 postes, qui permettraient au pôle ministériel de l'écologie, du logement, des transports, de l'aménagement et de la cohésion des territoires, de la mer, de revenir aux effectifs présents au début des années 2000, avec une masse salariale n'excédant pas 8 % du budget annuel du pôle ministériel.

A l'heure de la relance économique par l'investissement, des 32 Milliards fléchés « Ecologie » du plan de relance, avec un budget de l'écologie à 40 milliards par an, on s'interroge sur les vraies motivations du gouvernement de poursuivre la suppression des effectifs. Notre première richesse, c'est la compétence humaine renouvelée de nos services ! Vous la négligez !

2° Notre deuxième point concerne le passage au RIFSEEP des corps techniques dès janvier 2022. La réunion entre le Cabinet et les organisations, convoquée dans la précipitation lundi soir montre qu'une fois de plus l'administration se moque des corps techniques.

Allez-vous nous faire croire que vous envisagez le rattrapage de l'année de décalage étalé sur six années et pas en une seule fois, uniquement pour éviter un surplus d'impôts pour les agents ? Ou bien tout simplement ne trouvez-vous pas le budget nécessaire ? Ou pour d'autres raisons inavouables ? Les quelques 120 millions nécessaires pour solder une dette de l'administration vers une partie de ses agents ne nous semblent pas « introuvables » au regard du budget du ministère : 40 milliards d'euros pour rappel.

La CGT vous demande donc, avant le passage au RIFSEEP des corps techniques d'apurer cette dette en une seule fois, sous la forme d'une prime défiscalisée.

Ensuite il sera temps d'envisager une autre forme de régime indemnitaire pour ces corps techniques, non pas en veillant à ce que ces agents ne subissent aucune perte de rémunération comme vous le prétendez, mais qu'au contraire ce passage soit l'occasion d'un rattrapage des pertes subies suite au blocage des ISS depuis quasiment dix ans.

Par ailleurs, vous voudrez bien répondre à une question que nous vous posons lors d'un dernier comité technique, combien coûte les recours de plus en plus fréquents à des cabinets privés de consultants pour des travaux que vos agents sont en capacité d'effectuer ? Nous demandons que l'ensemble des OS soient destinataires d'un tableau complet de ces dépenses annuelles sur les 20 dernières années, et que ceci fasse l'objet d'un point à la prochaine réunion du CTM.

Dans l'immédiat, nous vous suggérons de bien mettre à profit la période dédiée aux congés annuels pour reprendre des forces, car la rentrée s'annonce agitée.

Je vous remercie de votre attention.